

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Pays : GUINEE			
TITRE DU PROJET : Appui à l'amélioration de la gouvernance des services de police			
NUMERO Projet / MPTF Gateway :			
Modalité de financement		Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :	
PBF:		☐ Fonds fiduciaire pays ☐ Fonds fiduciaire régional	
☒ IRF ☐ PRF		Nom du fonds fiduciaire :	
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD			
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Sécurité et de la protection civile, OPROGEM, Inspection Générale d'Etat, Cellule Balai citoyen (CBC), Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF), West Africa Network for Peacebuilding Guinée (WANEP-GUINEE).			
Date estimative de début du projet¹: décembre 2018 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques de mise en œuvre du projet : National			
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF : ☐ Initiative de promotion du genre ☐ Initiative de promotion de la jeunesse ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional			
Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) : PNUD : \$ 1 200 000 Total PBF : \$ 1 200 000 <i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i>			
Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : Budget total du projet : \$ 1 200 000			
PBF 1ère tranche :		PBF 2ème tranche*:	
PNUD : \$ 840 000		PNUD : \$ 360 000	
Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant : Le projet entend s'appuyer sur les mécanismes de redevabilité existants pour assurer un monitoring pérenne de l'application correcte des lois, règles et procédures issues du processus de la réforme du secteur de la sécurité : mesurer la qualité du service de sécurité, formuler des mesures pour l'améliorer, surveiller le comportement de la police, et sanctionner le comportement des agents fautifs.			

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Les contrôles serviront de moyen de pression à l'égard des agents de police pour les amener à exercer leurs mandats avec efficacité tout en restant dans les limites prescrites par les lois en matière de droits et libertés reconnus aux citoyens, contribuant ainsi à consolider les acquis de la RSS dans le temps. Les contrôles serviront également comme moyen de rehausser le standard des agents sur le terrain et à lutter contre les mauvaises pratiques, notamment la corruption. A l'image du recensement biométrique des forces armées qui a entraîné le recensement et la rationalisation de l'armée guinéenne, l'opérationnalisation des corps de contrôle des FDS et de la police nationale en particulier, menée en collaboration avec l'Inspection Générale d'Etat aura assurément un effet catalytique sur l'effectivité et l'efficacité du contrôle en général et l'amélioration de la gouvernance. Le projet repose sur des acquis du processus de la RSS conduite en Guinée depuis de longues années ; les problèmes identifiés résultent d'une bonne connaissance du contexte et leur mise en œuvre sera d'autant plus rapide que les mécanismes de collaboration avec les services concernés existent déjà à travers le Comité national de pilotage de la RSS notamment.	
Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe. • Réunions de consultations inter agences avec le Secrétariat du PBF, • Réunions techniques de formulation du document d'idée de projet, • Réunion de validation avec les responsables du Ministère de la sécurité et de la Protection civile le 06 septembre 2018.	
Marqueur genre du projet³ : 2 Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : \$ 374 400 soit 33% (hors GMS)	
Marqueur risque du projet⁴ : 1	
Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité. Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme. Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 16 et en partie à ODD 11 (Créer des villes et des établissements humains plus sûrs, résilients, durables) et l'ODD 17 sur le partenariat pour l'atteinte des ODD.	
Type de soumission : Nouveau projet ☒	

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'atteinte des résultats

1 = risque moyen pour l'atteinte des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) Etat de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

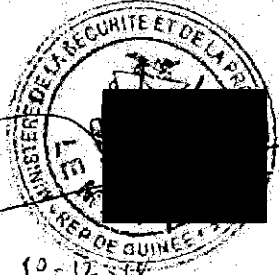
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'Etat ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'Etat/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD ⁶ Nom : M. Lionel LAURENS, Titre : Représentant Résident a.i. E-mail : <u>lionel.laurens@undp.org</u> Signature  Date et tampon 	Représentant du Gouvernement national Nom : M. Alpha Ibrahima KEIRA Titre : <i>Ministre de la Sécurité et de la Protection civile</i> Signature  Date et tampon 10-12-18 
Coordinateur Résident Nom : Dr. Georges KI-ZERBO Titre : <i>Coordinateur Résident a.i.</i> Signature  Date & tampon 06 DEC 2018 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom du représentant : M. Oscar FERNANDEZ-TARANCO Titre : <i>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</i> Signature  Date & tampon 13/12/2018 

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF.

Depuis son indépendance en 1958, la Guinée avait connu une succession de régimes non démocratiques jusqu'en 2010, date des premières élections démocratiques pluralistes, ce qui a eu des effets sur le comportement des forces de défense et de sécurité.

La mission d'évaluation menée conjointement en mai 2010 par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), a révélé la situation préoccupante du secteur sécuritaire en Guinée caractérisé par une justice peu accessible, peu crédible et démunie, la brutalité et l'indiscipline des Forces de défense et sécurité (FDS) une grande confusion des rôles sur le terrain favorables aux abus en tous genres, une insuffisance institutionnelle face aux problèmes d'insécurité et, une incapacité à procurer la sécurité aux populations notamment les plus démunies, les femmes et les jeunes. L'armée était devenue un facteur d'instabilité et les liens entre la population civile et les forces de défense et de sécurité en ont été grandement affectés. Ces situations ont terni au fil des ans les relations et la confiance entre les citoyens et les FDS d'une part et une méfiance des opérateurs économiques d'autre part.

Elu Président de la République en Décembre 2010, le Professeur Alpha Condé lance la réforme du secteur de la sécurité en mars 2011 et la situation s'est progressivement normalisée grâce aux efforts conjugués des partenaires- et en grande partie par le PBF. Le Fonds de Consolidation de la Paix à travers le 2ème PPCP a en effet largement contribué à la normalisation de la vie politique et sécuritaire en République de Guinée. La restauration de la discipline et le retour des militaires dans les casernes, l'amélioration du cadre légal du secteur de la sécurité le développement des mécanismes de contrôles civils et démocratique des FDS, l'adoption de nouvelles méthodes de travail en lien avec le respect des droits de l'homme et l'implication des citoyens dans la gestion des questions sécuritaires locales (police de proximité) et la réouverture de l'école de police en 2016 ont permis de rehausser considérablement le standard des FDS en Guinée et de restaurer la confiance avec les citoyens. Plus concrètement, on note que l'armée est progressivement redevenue professionnelle et républicaine. Elle n'intervient plus sur la scène politique ; elle participe au maintien de la paix à la MINUSMA aux côtés des autres nations. Le rôle des FDS a été clarifié sur le terrain et une loi sur le maintien de l'ordre public notamment précise les modalités de l'usage de la force et des armes par les forces de l'ordre.

L'appui conjugué des partenaires de la Guinée et des Nations Unies en particulier, a contribué de façon capitale à améliorer la gouvernance des FDS et assoir le contrôle démocratique et civil des FDS par le Parlement notamment, tout en renforçant les capacités de la partie nationale. Le cadre redynamisé de la RSS en Guinée a encouragé la poursuite de l'appui à la RSS en Guinée par d'autres partenaires, notamment l'Union Européenne et les USA.

En dépit de toutes ces avancées, la faible capacité institutionnelle des organismes publics à fonctionner normalement constitue un défi de taille pour le secteur de la sécurité et la police en particulier. La capacité à diffuser et faire respecter leurs règles internes et la discipline, et à faire cesser les mauvaises pratiques par les agents sur le terrain, et à collaborer avec des services publics dont les actions influencent la performance de la police demeure un enjeu majeur.

Par conséquent, l'application des textes issus de la réforme, et l'éradication des mauvaises pratiques et des comportements non professionnels constituent à ce stade du processus de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, le principal défi à relever et en particulier pour la police.

Sur le terrain en effet, l'indiscipline, la brutalité, l'incompétence, mais surtout la corruption des agents sur le terrain sont des comportements qui contribuent directement à réduire à néant les efforts réalisés pour gagner la confiance des populations à l'égard des forces de sécurité mais aussi à l'endroit de l'Etat et de ses représentants.

La police est l'institution des forces de défense et de sécurité qui est perçue comme la plus corrompue selon le rapport final des consultations nationales en appui à la réconciliation nationale en Guinée⁷.

La capacité de la police nationale à appliquer les lois de façon équitable, à prévenir et gérer les incidents de sécurité a un effet direct sur le moral des populations et sur le climat de confiance social en général. Ce faisant, elle a également une conséquence sur les activités socioéconomiques et donc sur le développement.

Analyse des acteurs :

- **Police et en particulier police routière :** la police nationale guinéenne se distingue par la faiblesse des moyens et des effectifs par rapport aux forces armées et la gendarmerie nationale. Peu crédibles et en manque de formation (l'école nationale de police et de protection civile a été réouverte en 2016 après une quinzaine d'années), les policiers étaient peu respectés par les populations en grande partie en raison de leur manque de professionnalisme et leur incapacité à répondre aux problèmes de sécurité. L'inadéquation des réponses et la persistance de l'insécurité dans les grands centres urbains, ainsi que l'absence de suite aux plaintes déposées constituent les principaux griefs des citoyens à l'endroit des services de police. Avec la RSS et l'introduction de la police de proximité (financée par le PBF puis repris par l'Union Européenne et les USA) la police a amorcé une réforme qui lui a permis de redorer le blason à l'endroit des citoyens avec un comportement plus professionnel et une présence plus affirmée sur le terrain. Cependant, la police de la circulation routière est restée une unité très peu respectée des usagers en raison de sa piètre performance dans la régulation du trafic routier mais aussi du fait du comportement de ses agents régulièrement décriés pour racketter les usagers de la route. La police de la circulation routière est la vitrine de la police nationale et doit être assainie au risque de saper toutes les avancées en matière de restauration de la confiance des populations à l'égard de la police nationale.
- **L'Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS) :** les attributions et les missions de l'IGSS ont été révisés dans le cadre du processus de la RSS afin de donner à ce corps de contrôle interne les attributions lui permettant de remplir ses missions correctement. L'IGSS a reçu du matériel informatique et a bénéficié de formations de la part du PNUD et de l'UE. Toutefois, les capacités techniques des inspecteurs et les méthodes et techniques d'interventions restent insuffisants pour assurer un contrôle efficace des unités de police sur l'ensemble du territoire.
- **Parlement :** l'appui au parlement vise la commission de défense et de sécurité essentiellement même si la commission des lois sera associée étroitement aux activités de renforcement des capacités. Après avoir mené avec succès deux missions d'information parlementaire, il est apparu nécessaire d'élaborer un Guide de contrôle parlementaire à l'usage des députés. L'appui consistera à s'approprier le guide et être capable d'exercer des missions de contrôle parlementaires de manière plus efficace et en bonne collaboration avec les FDS.
- **Populations :** Les populations guinéennes ont une forte attente à l'égard des forces de police. Elles ont généralement une confiance limitée à l'égard de la police nationale et considère que les policiers sont corrompus, en particulier la police routière. Les citoyens souhaitent cependant voir une police réformée efficace et capable d'assurer la protection des personnes et de leurs biens. Une enquête de perception en cours des populations sur les avancées de la RSS en Guinée donnera des indications claires sur l'opinion des citoyens sur la police nationale.

⁷ Commission Provisoire de réflexion sur la Réconciliation nationale (CPRN), « rapport final des consultations nationales en appui à la réconciliation nationale en Guinée, juin 2016, p.79.

- **Genre** : En matière de genre, il existe en Guinée une forte prévalence de violences basées sur le genre⁸. Avec l'appui des partenaires et les efforts de l'Etat, des unités de l'OPROGEM⁹ ont été constituées sur l'ensemble du territoire pour renforcer les mécanismes de réception de plaintes et d'investigation. Sur le plan des poursuites le projet d'appui à la justice renforce les capacités des juridictions en matière de poursuites des cas de VBG dans cinq juridictions pilotes. Localement ces questions de suivi des plaintes constituent une véritable préoccupation pour les populations. Ainsi, la capacité de la police à apporter des réponses efficaces aux plaintes constituera un point d'entrée pertinent pour la restauration de la confiance avec les populations.
- **ONG / contrôle citoyen** : même si les organisations de la société civile n'ont pas de prérogative légale de contrôle formel des performances des FDS, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent jouer un rôle de contrôle démocratique efficace. En effet, les OSC peuvent surveiller, documenter, dénoncer et poursuivre en justice les institutions de sécurité ou les agents qui auront violé la loi ou commis des exactions à l'égard des citoyens. Le Collectif Balai Citoyen en Guinée s'est dernièrement distingué par la mise en place de mécanismes de surveillance des manifestations (marches et démonstrations politiques) notamment à l'aide de drones pour documenter les constats sur le terrain avec des images. L'idée est de s'appuyer sur les OSC pour constituer une source de contrôle supplémentaire et créer les modalités de collaboration avec les responsables des FDS et les organismes chargés de leur supervision et contrôle pour exploiter les résultats à bon escient et sanctionner les fautifs.

Le projet repose sur l'idée que pour bénéficier des dividendes de la réussite de la RSS, il faut que les FDS et en particulier la police appliquent avec professionnalisme les nouveaux textes de lois, règlements et directives qui garantissent désormais les droits et libertés des citoyens ; et qu'il faut pour cela, que soient mis en place des moyens de pression fonctionnels et efficaces. Le contrôle (et la sanction qui en découle) constitue l'outil de pression et de stimulation par excellence. Le monitoring des actions de la police, tant par les services d'inspection, le Parlement et la société civile, sur le terrain permettra d'observer, documenter et analyser les résultats des unités de police et les comportements individuels et de recommander aux instances appropriées des mesures à prendre.

Cette mission de contrôle est assurée par deux entités distinctes : l'Inspection Générale des Services de Sécurité qui exerce le contrôle interne et le Parlement qui exerce le contrôle externe. En dehors de ce dispositif institutionnel de contrôle, les organisations de la société civile contribueront au contrôle des performances de la police nationale par un monitoring des activités sur le terrain, la dénonciation des violations ou le soutien aux victimes des abus des membres de la police et des FDS en général et le dialogue avec les responsables d'unité des FDS ou la police.

Le projet va donc s'appuyer sur ces deux mécanismes institutionnels pérennes de contrôles qui ont déjà le mandat de mesurer la qualité du service de sécurité offert par la police pour surveiller le comportement des institutions et de leurs membres, tout en renforçant le contrôle citoyen. Ces contrôles permettront d'orienter les actions des services de police pour les amener ainsi à exercer leurs mandats dans les limites prescrites par les lois, mais aussi de reconnaître les actes des agents excellents ou de sanctionner le comportement des agents fautifs, en particulier dans le domaine de la corruption et des violations des droits de l'homme.

Le PNUD va lancer début 2019 un « *Programme d'appui à la promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption* ». Les interventions du projet couvriront les quatre axes suivants : (i) l'émergence d'un leadership dans la lutte contre la corruption et de la promotion de l'intégrité ; (ii) le développement d'une plus grande sensibilité des citoyens aux dividendes de l'intégrité dans la gestion des affaires publiques ; (iii) l'amélioration de la confiance des usagers des départements en charge de la collecte des recettes publiques ; (iv) le renforcement des institutions de redevabilité pour une meilleure

⁸ 92 % des femmes âgées de 15-64 ans ont été victimes d'au moins un acte de violence depuis qu'elles ont eu 15 ans. Source: Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre, MASPFE, juillet 2009.

⁹ Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs

réactivité collective dans le recouvrement et la gestion des avoirs mal acquis des grandes affaires de corruption. Le projet est d'une durée de 4 ans (2019 – 2022) avec un budget indicatif de 7,5 millions de dollars.

Ce programme interviendra en synergie avec le projet d'appui à l'amélioration de la gouvernance des services de police, d'une part par le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique, d'autre part le renforcement d'une culture de redevabilité et de déontologie dans l'exercice de la fonction publique. Le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile qui gère les services de police sera l'un des ministères cibles, et bénéficiera d'un appui stratégique pour concevoir et mettre en œuvre une politique interne d'intégrité et développer des outils spécifiques pour le département.

Le projet va appuyer le renforcement des capacités de l'Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS) par la révision des textes et méthodes de travail et la formation des acteurs avec l'appui technique de l'Inspection d'État. Les activités de renforcement des capacités regrouperont l'ensemble des services d'inspection des FDS de sorte à générer une dynamique d'ensemble et obtenir un changement positif global de l'ensemble des FDS.

L'image de la police ayant été mise à mal par le comportement flagrant de certains agents et par l'inefficacité des services de sécurité, il apparaît nécessaire de travailler à améliorer cette image et contribuer à la restauration de la confiance avec le public. La restauration de l'image de la police passera par le professionnalisme des agents et une meilleure qualité des services offerts aux citoyens¹⁰. Le projet ciblera particulièrement la police routière qui constitue la principale source de mécontentement des populations à l'égard de la police étant donné le racket fréquent auquel se livre ses agents et leur inefficacité à réguler la circulation routière ; elle est aussi l'indice visible des insuffisances des services de sécurité.

La confiance envers les services de police est particulièrement délicate à Conakry et en Moyenne Guinée, avec les tensions et manifestations politiques récurrentes. Dans ces zones, les crispations et les violences constituent une préoccupation importante des populations à laquelle la police nationale pourrait répondre avec davantage d'efficacité pour gagner leur confiance. Du reste, les projets GPI 1 et 2 ont permis de faire des sensibilisations ayant permis une augmentation constante du nombre de plaintes. Mais bien souvent les plaintes sont retirées avant même la fin des enquêtes, parfois à cause des pressions que subissent les victimes et bien souvent en raison de l'incapacité des unités de l'OPROGEM de Labé à effectuer les investigations de façon efficace par manque de moyens logistiques notamment. Ce phénomène d'abandon de poursuites (par les victimes et/ ou leurs familles, par la police) est de nature à décourager les victimes à porter plainte ; de plus il accentue la méfiance des populations à l'égard de la police. Alors que les TPI pilotes bénéficient de renforcements de capacités dans les poursuites des cas de VBG (Projet d'appui à la chaîne pénale, financement PBF), il apparaît essentiel que le niveau élémentaire (police) qui reçoit les plaintes, fait les investigations et rédige les procès-verbaux se mettent au diapason pour compléter efficacement le dispositif de poursuites judiciaires. Le projet appuiera la capacité des services centraux de l'OPROGEM à assurer un suivi des poursuites engagées par les cellules en charge de la lutte contre les VBG et leur capacité à effectuer des enquêtes efficaces et rédiger des procès-verbaux de qualité.

La perception des services de police est aussi fortement dégradée dans les zones les plus conflictogènes de la capitale Conakry, dans les quartiers de Hamdallaye, Bambeto, Cosa, Enco 5, Wanindara, Cimenterie et Kagbélen. La persistance de l'insécurité dans ces zones oblige à une meilleure compréhension des dynamiques urbaines et sociales locales pour identifier les causes profondes et définir les pistes de solutions pour améliorer la sécurité de ces zones et par là de renforcer durablement la confiance entre les citoyens et les forces de police.

Un double contrôle interne (IGSS) et externe (Parlement et citoyen) efficace et continu dans le temps, des mesures correctives pertinentes et une capacité des services de police à appliquer les lois, normes

¹⁰ Le rapport de la CPRN recommande comme actions prioritaires pour rapprocher la police des populations : assurer la neutralité politique, renforcer le professionnalisme, moderniser les équipements. Ibid, p.83.

et procédures permettront d'améliorer les prestations de sécurité au profit des populations, et lutter contre les abus des agents de police, y compris sur le plan de la corruption. C'est à ce prix que la confiance entre la police et les populations pourront être restaurées.

Enfin, il faut noter que ce projet répond à une demande du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile. Il sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les services du département et de ce fait renforcer leurs capacités à jouer durablement leur rôle, dans le respect du cadre légal en vigueur.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Description du contenu du projet – les résultats attendus, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse des conflits.

La paix et la sécurité sont nécessaires pour permettre aux communautés de vaquer à leurs occupations et atteindre les objectifs de développement. Le rôle des forces de défense et de sécurité, et en particulier de la police, est par conséquent essentiel à la paix sociale et au développement. En effet, en apportant la sécurité aux citoyens, les forces de sécurité permettent aux activités humaines de se dérouler sans craintes et de se développer. A l'inverse, l'incapacité à assurer la sécurité des populations et les abus commis par les membres de la police sur les citoyens favorisent le développement de l'insécurité et contribuent à exacerber les tensions et aggraver les crises sociales.

Les forces de police ne peuvent assurer la sécurité sans la confiance des populations et cette confiance repose sur deux éléments essentiels :

- Le comportement professionnel des agents sur le terrain ;
- L'efficacité visible des services de sécurité sur le terrain (telle la capacité à assurer la régulation de la circulation routière au quotidien ou à prodiguer des conseils pratiques pour la prévention de certains délits de la voie publique).

Le projet est articulé en deux résultats portant sur : i) le contrôle et la redevabilité des services de police et ii) la restauration de la confiance des citoyens à l'égard de la police grâce à des services de meilleure qualité et un comportement plus professionnel des agents moins corrompu, avec une meilleure compréhension de la sécurité urbaine.

Le projet repose sur la mise en œuvre effective de contrôles interne et externe destinés à apporter des mesures correctives pertinentes pour garantir capacité des services de police à appliquer les lois, normes et procédures pour améliorer les prestations de sécurité au profit des populations. Il met un accent particulier sur l'éradication des signes extérieurs de la corruption de certains agents indécents de police, notamment de la circulation routière.

Enfin, en s'appuyant sur les leçons apprises de la mise en œuvre de projets dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (police de proximité, Autonomisation, réinsertion sociale et renforcement de la participation citoyenne de 500 jeunes à la sécurité et à la prévention de la violence, Diagnostics locaux de sécurité dans les préfectures de la zone du Bec de perroquet, analyse des déterminants urbanistiques de l'insécurité à Conakry, etc.), le projet va aussi aborder les questions de sécurité sous l'angle de l'urbanisme (selon les principes de prévention de la criminalité par l'aménagement du milieu) et mener des études en vue d'une meilleure compréhension des questions de sécurité dans les quartiers difficiles, sur la voie publique et l'intégration l'institutionnalisation des diagnostics locaux de sécurité comme partie intégrante des Plans locaux de développement (PDL) des communes qui sont en train d'être mises en place, à la suite des élections communales de février 2018. La gestion locale des questions de sécurité constitue en effet défis pour ces nouvelles communes. Le projet envisage préparer

les communes à travailler avec les services de police pour élaborer des plans conjoints d'amélioration de la sécurité routière.

Résultat 1 : La redevabilité et la transparence des services de police sont améliorées à travers le renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe

L'appui apporté aux services de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité a permis de grandes avancées. De nombreux textes ont été élaborés et des nouvelles approches et méthodes ont été mises en place pour rehausser le niveau de professionnalisme des membres des services de sécurité. Toutefois, sur le terrain, l'application des nouvelles législations et le respect effectif des consignes ainsi que la discipline restent tributaires de la capacité de contrôle et de sanction. Ce contrôle est assuré au niveau interne par l'Inspection Générale des Services de Sécurité et au niveau externe, par le Parlement et la société civile.

Les services d'inspection sont le moyen privilégié de contrôler le bon fonctionnement des services sur le terrain, et s'assurer de l'application effective des lois, du respect des règles et procédures en vigueur ainsi que pour analyser les anomalies, dysfonctionnements et violations, proposer les mesures correctives idoines et sanctionner les écarts. L'accompagnement actuel de ces services d'inspection a mis à jour des faiblesses dans le cadre réglementaire et les outils de contrôle, des besoins en renforcement des capacités des inspecteurs et une insuffisance de matériels techniques (bureautique principalement). L'IGSS s'appuiera sur la loi L/2017/041/AN du 04 juillet 2017 portant prévention, détection, et répression de la corruption et des infractions assimilées dont les textes d'application sont en cours de validation dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la chaîne pénale (financement PBF).

Le contrôle externe assuré par le Parlement contribue à renforcer le professionnalisme des forces de sécurité et à améliorer la transparence à travers les missions d'enquêtes et d'information parlementaire visant entre autres à vérifier l'application effective des nouvelles lois (telle la loi sur le maintien de l'ordre public) ou l'utilisation correcte des ressources budgétaires octroyées aux services de sécurité à travers la loi de finances.

Le contrôle citoyen : l'appui à la société civile consistera à développer une méthodologie de monitoring des actions des FDS et de la police en particulier, à élaborer un Template précisant le contenu des rapports de concert avec les ONGs et la police nationale. Le projet mettra en contact les ONG avec les points d'entrée (contacts) des institutions appropriées : commandement, Inspections et autres portes d'entrées, avec une fenêtre particulière pour la police routière.

A travers le contrôle interne et externe, la transparence dans la gestion des FDS et la redevabilité individuelle et collective sera renforcée de façon consistante et durable.

Au titre de l'appui au renforcement des mécanismes de contrôle interne, le projet appuiera :

- Le renforcement du cadre légal des services d'inspections internes des forces de défense et de sécurité,
- La révision des outils d'inspection (techniques, méthodologies, formulaires, etc.) en tenant compte des meilleures pratiques,
- Des actions de visibilité et de communication sur les normes et procédures de sécurité routière et de gestion des violences basées sur le genre,
- La formation des acteurs des services d'inspection,
- L'achat de matériels et d'équipements (bureautiques)

- L'appui au déploiement de missions d'inspection sur le terrain pour contrôler/ évaluer le niveau de l'application des nouvelles législations et le niveau de professionnalisme des agents,
- La mise en œuvre de mécanismes de recueil des avis et plaintes des citoyens par les services d'inspection

Le contrôle parlementaire portera sur deux importantes missions de terrain de la Commission défense et sécurité :

- L'évaluation de la connaissance et de l'application des dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre public par les services de sécurité et les autorités régionales,
- L'évaluation de l'utilisation des ressources budgétaires destinées à la réforme du secteur de la sécurité.

Contrôle Citoyen :

- Elaboration d'une méthodologie de monitoring des actions des FDS et de la police en particulier,
- Elaboration d'un Template de rapports de constats d'irrégularité/ infraction par les agents de la police nationale.
- Appui technique et logistique à la mise en place de mécanismes de monitoring des actions des FDS

Résultat 2 : Les capacités techniques et matérielles des services de police sont renforcées en vue d'améliorer l'offre de service et l'image de la police

En dépit des avancées de la réforme du secteur de la sécurité, et du succès de la mise en œuvre de la police de proximité progressivement sur l'ensemble de pays, la police nationale a encore une image peu reluisante en raison du comportement peu professionnel de la police routière principalement. La police routière est la plus visible des services de sécurité au quotidien et celle qui est le plus en contact avec le public. Elle est régulièrement indexée par les usagers pour son manque d'efficacité à réguler correctement le trafic routier dans la capitale notamment, mais aussi et surtout pour le racket des usagers de la route. Les images courantes des agents de la police de la circulation routière en train de recevoir de l'argent de la part des usagers déterminent fortement l'opinion que les usagers se font de la police guinéenne. Cette image est également le symbole de la corruption tant décriée de la police mais aussi de l'ensemble des forces de défense et de sécurité et même des administrations de l'Etat en générale. Elle contribue très fortement à la perte de confiance entre l'Etat et les citoyens.

Au-delà de l'image, les services de police ont un besoin évident de renforcer la qualité du service offert aux populations et gagner leur respect. Sans la confiance des populations, la police ne peut obtenir la collaboration des populations, et sans la collaboration des populations l'action de la police ne saurait être efficace ; et sans succès, la police n'aura pas la confiance de la population. En donnant un service de meilleure qualité aux citoyens, la police pourra avoir un effet positif sur ce cercle vicieux et gagner la confiance des populations.

En termes d'appui le projet entend concrètement :

- Appuyer le département dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'insécurité (en cours d'élaboration sur financement du PBF) ;
- Former des cadres sur la prévention des conflits et gestion des crises, et l'utilisation d'une communication correcte dans la conduite des opérations de police,
- Apporter un appui technique et matériel à la police routière :
 - o Appui à la formation de 600 agents de la routière dans le pays.
 - o Appui à la sécurisation des recettes des contraventions pour contribuer à réduire les cas de corruption : élaboration d'un système globale de traçabilité des recettes des amendes forfaitaires de la police routière ;
 - o Achat de matériel de la Police Routière : matériels de sécurité des agents déployés sur le terrain (gilets et matériels fluoresçant de signalisation ; kits de matériels de

constats des accidents de la circulation routière, motocyclettes de contrôleurs de agents de circulation routière).

- Améliorer l'appropriation des textes clés de la réforme, entre autres la vulgarisation du Code de déontologie et du Code de discipline de la police, et loi portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées votée et ses textes d'application, Code de la route.
- Etude spécifique pour une meilleure compréhension des problèmes urbains déterminants urbanistiques et culturelles de la sécurité, les dynamiques d'atténuation ou d'adaptation locales, les pistes de réponses des quartiers difficiles pour des actions durables dans la ville de Conakry : Hamdallaye, Bambeto, Cosa, Enco 5, Wanindara, Cimenterie et Kagbelen.
- Etude de faisabilité de la mise en place d'un Observatoire de la sécurité routière : dans l'optique de mieux cerner le changement dans le comportement des usagers, des agents de police et des institutions de sécurité publique, il est important de déterminer les paramètres à suivre et à mesurer pour relever les progrès escomptés qui témoigneront de l'amélioration de l'image de la police. L'observatoire de la sécurité routière se présente comme un instrument qui pourrait servir d'espace de centralisation des données qualitative et quantitative sur les déterminants d'une gestion plus efficace de la sécurité routière. La zone Hamdallaye, Bambeto, Cosa, Enco 5, Wanindara et autres serviront d'espace test. Par ailleurs, la démarche vise à doter les agents de police et les institutions de police de proximité (police d'arrondissement) des connaissances idoines pour appliquer les principes et méthodologies de maintien de l'ordre axé sur la gestion des problèmes (*problem oriented policing*) afin de réduire progressivement le climat de suspicion et les cas d'insécurité routière.
- Etude approfondie sur les causes de la mauvaise perception de la police : les attitudes des agents de police hors de leurs bureaux ou au sein des institutions sont généralement très peu connues des usagers et des communautés. De même, les attentes des communautés vis-à-vis des services de police demeurent rarement cernées. En matière de sécurité routière, la méconnaissance des textes et l'absence des installations indispensables à une meilleure mobilité urbaine sont à l'origine des incompréhensions. Elles affectent la perception des habitants qui optent rarement de visiter les postes ou services de police. Pour atténuer cette situation et mieux structurer les besoins réels des parties prenantes, une analyse des causes de la mauvaise perception de la police doit servir d'élément de référence pour distinguer les facteurs subjectifs et objectifs directs ou lointain qui affectent la performance de la police et le niveau d'appréciation de leurs services par les communautés. Cette activité mettra un accent sur les causes profondes et récentes des motifs de non recours à la Police, des facteurs qui détériorent l'image de la police en particulier dans la circulation routière, et des solutions qui devraient être instaurer pour redorer le blason (l'image) de la police dans un proche avenir.
- Apporter un appui aux services de sécurité (OPROGEM).

b) Cadre des résultats du projet : Annexe B.

c) Théorie du changement pour le projet

Si les services de police améliorent la confiance des populations en restaurant leur image par un comportement plus professionnel et une meilleure qualité du service,

Et si les capacités des services d'inspection interne, du parlement et de la société civile sont renforcées pour exercer un contrôle efficace sur la gestion des services de sécurité et la qualité du service offert aux populations,

Alors les résultats conjugués des contrôles internes et externes constitueront un mécanisme pérenne de monitoring permanent du professionnalisme, de l'efficacité des services de sécurité et du niveau d'application des lois permettant ainsi d'assurer la pérennité des acquis de la RSS,

Et à la police jouira de la confiance des populations de mieux assurer ses missions de sécurisation des personnes et des biens, contribuant ainsi à la paix et à la tranquillité nécessaires à la consolidation de la démocratie et au développement du pays.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le projet entend s'appuyer sur les mécanismes de redevabilité existants pour assurer un monitoring pérenne de l'application correcte des lois, règles et procédures issues du processus de la réforme du secteur de la sécurité : mesurer la qualité du service de sécurité, formuler des mesures pour l'améliorer, surveiller le comportement de la police, et sanctionner le comportement des agents fautifs.

Les contrôles serviront de moyen de pression à l'égard des agents de police pour les amener à exercer leurs mandats avec efficacité tout en restant dans les limites prescrites par les lois en matière de droits et libertés reconnus aux citoyens, contribuant ainsi à consolider les acquis de la RSS dans le temps. Les contrôles serviront également comme moyen de rehausser le standard des agents sur le terrain et à lutter contre les mauvaises pratiques, notamment la corruption.

Le projet va appuyer l'amélioration de l'image de la police par un comportement plus responsable des agents et par le renforcement de leur capacité à apporter des réponses pertinentes aux préoccupations sécuritaires des citoyens. Plus concrètement, en termes de renforcement des capacités, outre le parlement, l'Inspection Générale des Services de police et les organisations de la société civile pour le volet contrôle, le projet va viser le Ministère de la sécurité et de la protection civile au niveau central pour une meilleure connaissance des phénomènes de l'insécurité urbaine et améliorer les capacités de mise en œuvre des politiques et directives ainsi que la Police de la circulation routière en tant que cible de démonstration à l'égard du public de l'amélioration des prestations et du comportement des agents de police. Les activités seront réalisées ainsi qu'il suit pour chacune des cibles du projet :

Le Parlement :

L'appui au parlement vise la commission de défense et de sécurité essentiellement, même si la commission des Lois sera associée étroitement aux activités de renforcement des capacités. Dans le cadre des projets du Fonds de Consolidation de la Paix, le PNUD a soutenu le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de l'Assemblée Nationale en vue d'un fonctionnement efficace de cette institution de gouvernance démocratique et pour favoriser le dialogue politique en son sein. Les appuis ont porté sur la formation des députés et fonctionnaires parlementaires, le renforcement des capacités de représentation et de dialogue des députés avec les citoyens et la prise en compte du genre/équité dans le travail parlementaire, à travers l'appui institutionnel et organisationnel du FOFPA (Forum des femmes parlementaires de Guinée), ainsi que l'élaboration d'outils législatifs (guide et modèle-type de présentation des lois, stratégie de communication). Grâce à cet appui trois missions d'informations parlementaires ont été organisées (défense-sécurité, mines, environnement).

Le projet appui conseil stratégiques RSS s'est basé sur cet appui apporté au Parlement ; il a poursuivi et approfondi les missions d'information parlementaire en facilitant la compréhension de la spécificité du secteur et l'accès aux casernes des forces de défense et de sécurité aux députés en organisant chaque année une mission en 2017 et 2018. Cet appui annuel régulier a permis de familiariser les FDS aux missions de contrôle parlementaire. Toutefois, le secteur de la défense et de la sécurité reste particulier en raison de la culture du secret et de la confidentialité ; les missions réalisées ont mis en évidence la nécessité d'élaborer un Guide de contrôle parlementaire des FDS pour aider les députés à mieux planifier et exécuter leurs missions au sein des FDS.

Ce guide est encore en cours de finalisation ; l'appui du projet consistera à former les parlementaires sur ce guide et s'approprier le contenu pour être capable d'exercer des missions de contrôle parlementaires de manière plus efficace. A la suite de la formation, deux missions seront réalisées i) sur l'évaluation de la connaissance et de l'application des dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre public par les services de sécurité et les autorités régionales, et ii) l'évaluation de l'utilisation des ressources budgétaires destinées à la réforme du secteur de la sécurité, y inclus la police nationale. Sur cette deuxième mission, le contrôle portera sur l'ensemble des FDS et non seulement sur la police nationale uniquement. Il s'agit simplement de rationaliser l'activité de contrôle parlementaire et aussi de montrer aux autres composantes des FDS qu'elles restent toutes soumises au contrôle parlementaire et au principe de transparence et redevabilité notamment quant à l'utilisation des ressources budgétaires. Un contrôle uniquement centré sur la police est de nature à ralentir toute la dynamique de contrôle civile et démocratiques des FDS.

Cet appui concernera une vingtaine de parlementaires ainsi que les cadres de la police d'interventions (environ 25) et les responsables de la gestion des investissements au niveau central (environ 15).

L'Inspection Générale des Service de sécurité (IGSS) :

Le projet procédera à un examen et renforcement / appropriation du cadre légal de l'IGSS, et de la révision des outils d'inspection (techniques, méthodologies, formulaires, etc.). Les acteurs seront formés et dotés en matériels bureautiques nécessaires à la réalisation de leurs missions de contrôle (Laptops, imprimantes, smartphones, appareils photos numériques, etc.) Les inspecteurs seront formés en vue de réaliser deux missions de terrain dans les régions et contrôler/ évaluer i) le niveau de l'application des nouvelles dispositions légales et ii) le niveau de professionnalisme des agents. En lien avec la restauration de l'image de la police à travers la police de la circulation routière, le projet appuiera la mise en œuvre d'inspections inopinées par spot check à Conakry et périphérie des unités ou postes de régulation de police routière par l'IGSS (au moins douze spot checks seront réalisés avec l'appui du projet. Les activités de formation seront toutefois menées en impliquant l'ensemble des autres services d'Inspections des forces de défense et de sécurité ainsi que l'Inspection d'Etat pour générer une plus grande dynamique et avoir un impact plus grand au bénéfice du citoyen.

Le projet appuiera également la mise en œuvre des mécanismes de recueil des avis et plaintes des citoyens par l'IGSS. Environ 30 Inspecteurs dont 04 femmes seront renforcés sur le cadre légal et les techniques de contrôle. Les services de police et plus particulièrement la police routière (environ 120 agents) et deux régions soit près de 250 agents bénéficieront également de cet appui de façon indirecte grâce aux contrôles de l'IGSS.

OSC / contrôle citoyen :

Le projet va s'appuyer sur les pratiques déjà testées et prouvées du Collectif Balai Citoyen en Guinée de monitoring des manifestations (marches et démonstrations sociopolitiques) notamment à l'aide de drones pour documenter les constats sur le terrain avec des images.). Plus concrètement, il s'agira de mettre en place un cadre collaboratif pour permettre aux OSC d'avoir des interlocuteurs auprès desquels ils peuvent déposer les plaintes et griefs. Les deux parties vont élaborer ensemble un template de rapport de constats, puis de définir les modalités pratiques de collaboration avec la police nationale. L'objectif de ce modèle de rapport est de s'assurer que le constat des OSC sur les abus commis par les forces de l'ordre sur le terrain est structuré de telle sorte qu'il permet de documenter les infractions commises aux fins de poursuites disciplinaires et/ ou pénales (heure, date, lieux, faits, victimes, auteurs, dommages constatés, preuves photographiques et vidéos, etc.). Ce modèle entendu comme un

formulaire de constat et de plainte, sera utilisé par les OSC pour notifier aux autorités de police et de gendarmerie de façon formelle, les anomalies et violations constatées sur le terrain et demander les sanctions et/ ou poursuites.

Le Projet va accompagner la mise en œuvre de ce mécanisme en s'appuyant sur deux OSC (dont une OSC féminine) dans la phase pilote. Les OSC pourront ainsi constituer une source de contrôle supplémentaire. La collaboration avec les responsables des FDS et les organismes chargés de leur supervision et contrôle (Parlement, Inspection) permettront de sanctionner les agents fautifs et/ou méritants. Les victimes et associations de victimes des abus des FDS seront les bénéficiaires de l'appui apporté aux OSC. Pour l'expérimentation de ce mécanisme de contrôle citoyen, deux OSC sont retenues en collaboration avec le Bureau Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH). Il s'agit de la « Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF) » et « West Africa Network for Peacebuilding Guinée (WANEP-GUINEE) ». Ces OSC sont retenues pour leur expérience probante dans le domaine et leur performance dans l'exécution des projets antérieurs avec les agences du SNU. Elles vont mener des actions de sensibilisation sur les droits des citoyens et le rôle des FDS ainsi que les limites prescrites par la loi. En effet les citoyens seront profondément sensibilisés pour être en mesure d'identifier un abus ou une violation et formés pour recueillir les évidences et les informations pertinentes nécessaires pour documenter le rapport de constat. Ce faisant ce processus contribue à la compréhension des citoyens sur leurs droits et devoirs par rapport au rôle des FDS et contribue à la consolidation de l'Etat de droit. Les OSC œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de la protection des enfants et des femmes seront associées au processus d'élaboration du Modèle de rapport de constat et des modalités de collaboration avec les services de police pour l'utilisation dudit document. Les victimes et associations de victimes des abus des FDS seront les bénéficiaires de l'appui apporté aux OSC.

Cette dynamique va produire deux effets intéressants :

- une approche bottom-up de renforcement de la compréhension des droits des citoyens et de promotion des droits de l'homme en général : pour accomplir son rôle de contrôle citoyen, les OSC devront sensibiliser les citoyens sur leurs droits et les moyens de dénoncer et combattre les abus éventuels.
- une contribution substantielle à la consolidation de la paix sociale : la mise en place d'un cadre de collaboration entre les OSC et les responsables de la police génère un climat apaisé de travail et favorise la restauration de la confiance.

Appui au MSPC dans la mise en œuvre de la politique et stratégie de lutte contre l'insécurité et la conduite d'études :

Le Ministère de la sécurité et de la protection civile est en train d'élaborer une politique et une stratégie de lutte contre l'insécurité avec l'appui du projet Appui Conseil Stratégiques RSS. Ces documents constitueront le cadre de mise en œuvre des mesures destinées à réduire l'insécurité ; leur vulgarisation permettra aux responsables régionaux de la police mais aussi des autres forces de sécurité et aux élus locaux de mettre en œuvre leur contenu de façon plus efficace. Elles contiendront en effet des orientations pour une meilleure offre de sécurité aux populations et la façon de les associer davantage à l'analyse et à la résolution locale des problèmes de sécurité. Cette vulgarisation sera menée dans les quatre régions naturelles du pays et regroupera les responsables de police des trente-trois préfectures. L'effet d'annonce rassure déjà les populations des efforts en cours pour améliorer les prestations de la police à leur bénéfice, toutefois il y aura un volet de communication et d'échanges avec les populations pour les informer des actions en cours et les mobiliser pour participer activement à la réussite des changements espérés.

Aussi, avec l'appui technique de ONU-Habitat, deux études seront conduites : i) une analyse situationnelle de la sécurité routière, ii) une étude spécifique sur les problèmes urbains de sécurité dans les quartiers à risque de Conakry.

La mise en place d'une coalition des acteurs ou des institutions publiques et de la société civile permettra d'examiner les facteurs profonds de la déviance des agents et unités de police, et de déterminer les types de sanction positive à offrir aux meilleurs agents et unités de police démontrant des efforts considérables pour créer des espaces de confiance police et communauté.

Même si l'appui vise à renforcer les capacités des responsables des forces de police dans les 33 préfectures (200), l'ensemble des agents de police et les populations bénéficieront à titre secondaire grâce à un cadre d'intervention plus clair et favorable à l'atteinte des objectifs de sécurisation des personnes et de leurs biens par la police.

La police de la circulation routière :

Le projet s'appuiera sur 25 formateurs nouvellement formés grâce à l'appui du Projet Appui Conseils Stratégiques RSS (financement PBF) et sur l'IGSS pour améliorer les performances et le comportement des agents de la police routière. Le projet apportera son appui à la formation et au déploiement de 500 nouveaux agents de circulation routière qui seront formés non seulement pour mieux réguler le flux de circulation routière mais aussi pour respecter scrupuleusement les règles d'éthique et de déontologie et ne pas céder à la corruption. Ainsi les dispositions du statut particulier de la police, du code de discipline et de la loi L/2017/041/AN du 04 juillet 2017 portant prévention, détection, et répression de la corruption et des infractions assimilées seront dispensées aux apprenants. Pour s'assurer que la formation reçue sera appliquée effectivement par les agents sur le terrain l'IGSS sera appuyée pour appliquer un plan de contrôle mensuel (au moins deux contrôles par mois ; un seul sera soutenu par le projet et le second sera soutenu par la partie nationale).

Enfin il sera fait recours à un consultant international pour appuyer la conception d'un système sécurisé de gestion des paiements des amendes forfaitaires de la police routière, en conformité avec la législation nationale en la matière et de concert avec tous les acteurs concernés. Les amendes sont souvent infligées aux usagers sans procès-verbal d'infraction et parfois payés sans reçus : les citoyens y voient une preuve de corruption de la police et une perte pour les ressources de l'Etat. Un système sécurisé de traçabilité permettrait de rassurer les citoyens sur la destination donnée aux recettes des amendes et de gagner la confiance du public à travers un mécanisme de lutte contre la corruption. L'effet d'annonce aura déjà un impact très important. A terme le système retenu pourrait même être étendu aux autres corps de sécurité qui infligent des amendes forfaitaires sur le terrain : la gendarmerie, la douane, mais aussi potentiellement les autres administrations civiles. Cela représenterait une avancée majeure dans la lutte contre la corruption.

L'appui à la sécurité routière comportera également un volet important de communication pour la sécurité routière et le civisme au volant en direction du public. Il s'agira de sensibiliser les usagers au respect des règles de circulation routière, de prudence au volant, de respect des signalisations routières, signaux lumineux, et injonctions des agents de la circulation routière par des spots, des affiches et émissions radios ainsi que des focus groupes avec les conducteurs de taxis notamment. En particulier les spots inciteront les usagers à ne pas encourager le phénomène de la corruption et refuser de donner de l'argent aux agents sur les routes.

A titre de bénéficiaires secondaires, le projet vise une amélioration des conditions de circulation dans la capitale en générale (1,66 millions habitants) et à l'ensemble des usagers de la route du pays.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre.

Le projet sera mis en œuvre par le PNUD en étroite collaboration avec le Ministère de la Sécurité et de la protection Civile. A ce titre, le PNUD sera responsable du reporting narratif et financier du projet.

Ce projet correspond au mandat du PNUD et est en conformité avec les priorités nationales de la réforme du secteur de la sécurité ; il comble un gap important dans le domaine de la gouvernance des services de sécurité en apportant un cadre organisationnel adapté et en renforçant les capacités nationales de contrôles et de sanction des performances des institutions et des agissements des membres des FDS. Le PNUD a une longue expérience de mise en œuvre des projets dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et apporte depuis 2010, un appui substantiel à la RSS, avec le soutien financier du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies. Au total huit projets auront été mis en œuvre pour un montant supérieur à 15 millions de dollars US. On peut citer les projets de recensement

biométrique des forces armées, de mise à la retraite de près de 4000 soldats en 2011, d'appui au renforcement du contrôle démocratique et civil des FDS, de la mise en place de la police de proximité, d'institutionnalisation du genre et la lutte contre la violence basée sur le genre, ainsi que le projet d'appui conseil stratégique sur la RSS. Le PNUD dispose d'une équipe d'experts RSS qui peut mettre en œuvre ce projet grâce à leur longue expérience de travail avec les institutions de défense et de sécurité.

Le PNUD mettra en œuvre le projet avec l'appui technique de ONU Habitat qui aura un rôle de Conseil et assistance pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques et la conduite de deux études. ONU Habitat apporte une expertise spécifique dans la compréhension des problèmes urbains de sécurité et la formulation de réponses pertinentes impliquant à la fois les FDS, les communes, les populations et les organisations de la société civile à la base. L'agence possède une vaste expérience en analyse et accompagnement des communes et institutions de police dans la compréhension de la demande et l'offre des services de sécurité notamment la sécurité routière, le rapprochement entre la police et les femmes, et l'engagement des jeunes à la prévention de l'insécurité routière. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, elle a soutenu des initiatives au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Cap Vert et au Mali, et en Guinée. Les leçons permettront de mieux accompagner la Guinée à améliorer la gouvernance de la police. Ici, l'analyse des causes des manifestations publiques et de la délinquance à Bambeto, Koloma 1, Enta en 2012 tout comme la récente collaboration avec le PNUD et ONUDI ont permis à ONU-Habitat de mieux cerner les facteurs urbanistiques de l'insécurité et les raisons de la faible relation entre la police et communauté.

b) Gestion du projet et coordination (Voir annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet).

Le PNUD est responsable pour la mise en œuvre du projet. L'équipe du projet du PNUD devra produire, en coordination avec ONU Habitat les rapports d'activités périodiques.

Le PNUD, en qualité de RUNO, assurera la coordination opérationnelle de ce projet, la liaison avec ONU Habitat ainsi que le Secrétariat du PBF. Il assurera un partage régulier de l'information entre les différents partenaires au projet et permettre un suivi de la mise en œuvre effectif tant sur le plan substantif que financier.

Des rencontres trimestrielles du Comité technique du projet, incluant les départements ministériels impliqués, seront organisées de manière à assurer une bonne appropriation nationale ; au cours de ces rencontres des propositions de réorientation du projet pourraient être identifiées pour être soumis au Comité de pilotage qui pourra adresser des propositions d'aménagement du document de projet au Fonds de Consolidation de la Paix. Au sein du PNUD, la coordination du projet avec les autres projets sera réalisée dans le portefeuille Gouvernance du PNUD. Cette coordination se fera à l'instar des autres projets principalement par le biais de réunions de coordination régulières entre l'équipe projet et les équipes Programmes et opérations du PNUD. Cette approche permettra une bonne planification et mise en œuvre ainsi qu'un suivi efficace qui permettra de tirer les leçons apprises et les meilleures pratiques.

Staffs PNUD :

- 1 expert international cofinancé par le PNUD pour la gestion du projet et conseils (pour une durée de 6 mois).
- 1 expert National (100%).
- 1 Assistant administratif et financier du projet (50%).
- 1 Chauffeur.

c) Gestion du risque.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
(A) refus/ réticences à appliquer les mesures nouvelles de contrôle	Faible	Haut	Une implication des chefs hiérarchiques dans l'élaboration des plans de mise en œuvre et de sensibilisation du projet devrait permettre de surmonter le risque de refus et de réticence. L'Unité de gestion du CNP RSS et les Ministres sectoriels ainsi que les comités sectoriels sont chargés d'assurer une bonne information de chaque composante de la RSS
(B) Non mise à disposition des ressources budgétaires à la disposition des structures de contrôle interne et externe	Fort	Fort	Le projet devra faire une forte action de plaidoyer auprès des autorités nationales pour favoriser la mise à disposition des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.
(C) L'impact sécuritaire des événements majeurs de l'année : 1- élections législatives en 2019; 2 - procès des événements du 28 Septembre	Moyenne	Faible	Les acteurs clés du projet pourraient être mobilisés pour la gestion sécuritaire de ces deux événements prévus en 2019. Le report de certaines activités est parfois nécessaire pour surmonter les difficultés.
(D) La survenance de catastrophes de grande ampleur (naturelle, industrielle) ou l'apparition d'une épidémie semblable à celle d'Ebola	Faible	Moyenne	Le pays a acquis une certaine expérience dans la gestion des catastrophes à l'occasion de l'épidémie d'Ebola. Les FDS sont préparées à contribuer à la lutte contre les effets des catastrophes et épidémies.
(E) Risque de politisation des ONG choisies pour la mise en œuvre des activités (en lien avec le calendrier électoral 2019-2020)	Faible	Moyenne	« Do No Harm » approach : le projet s'assurera que les ONG choisies pour la mise en œuvre des activités soient apolitiques et impartiales. Le choix des ONG est réalisé de commun accord avec le Bureau du HCDH. Il repose sur la bonne connaissance du contexte local et des ONG qui y opèrent, leur capacité et leur expérience avec les agences du Système des Nations Unies. Les lettres d'accords qui seront signées avec ces ONG préciseront notamment la nécessité de rester apolitique et impartial dans le cadre de la réalisation des activités du projet et en dehors de sorte à ne pas créer

			d'amalgame entre les activités militantes de l'ONG et le projet.
--	--	--	--

d) Suivre / évaluation.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur l'appropriation et la pérennisation des actions du projet par les institutions nationales en charge de la sécurité. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi évaluation dont les bases seront jetées dans un plan de suivi-évaluation, élaboré par les agences et les départements en étroite coordination avec le Secrétariat du PBF.

L'enquête de perception en cours dans le cadre du projet appui conseil stratégique 3 (financement PBF) permettra de jeter les bases des indicateurs qualitatifs quant à la confiance dans les services de police et en particulier de la police routière.

Le suivi évaluation du projet se fera à trois niveaux :

Le niveau opérationnel : un mécanisme de suivi impliquant le PNUD, le Secrétariat du PBF (ainsi que ONU Habitat), et les points focaux du projet au sein du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ainsi que les autres ministères et institutions concernés sera mis en place. Les activités de suivi évaluation à ce niveau consisteront à :

- L'organisation des rencontres mensuelles permettant de suivre l'exécution du Plan de mise en œuvre et les progrès accomplis ; les outils de suivi (plans de mise en œuvre, cadre de résultats, matrices de suivi financier) complété par le projet seront discutés par les parties prenantes.
- L'organisation des visites de suivi de terrain, dans le cadre des différentes activités prévues.

Le niveau technique : le comité technique de coordination et de suivi se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement du projet et prendre les mesures pour surmonter les contraintes éventuelles.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par le Comité de pilotage du projet. Il se réunit une fois par semestre pour assurer le suivi de ce projet. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début d'exécution et constituera avec le plan de suivi-évaluation la base pour les activités de suivi.

En outre, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de coordination du PBF Guinée, qui assurera son intégration dans les mécanismes nationaux de coordination, de rapports et de suivi. Cette unité assurera également la cohérence et les synergies avec d'autres projets et l'analyse des leçons apprises qui sera générée par le PBF.

Selon les règles et procédures de PBSO, Le PNUD produira des rapports narratifs (en étroite coordination avec les contreparties nationales) et financiers semestriels et annuels à soumettre au PBF, qui feront l'objet d'un contrôle qualité du Secrétariat.

À la fin du projet, un rapport final sera élaboré et une évaluation indépendante du projet sera commandée par le PNUD, en étroite coordination avec le Secrétariat Permanent du PBF et ONU Habitat.

e) Communication et visibilité

Le projet soutiendra la visibilité du *Peace building Fund* dans toutes les activités publiques et les communications officielles. Le Secrétariat du PBF sera invité à toutes les cérémonies publiques du projet (lancement du projet, comités techniques, comités de pilotage, ateliers de formation, remises de matériels, etc.). En outre, la visibilité sera clairement assurée sur les banderoles des événements, les équipements acquis dans le cadre du projet ainsi que les documents édités par le projet. Les exemples de réussite et les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet seront documentés et partagés avec le PBF pour alimenter sa communication stratégique.

f) Stratégie de fin de projet / durabilité.

Le projet s'appuie sur des mécanismes existants et qui ont des attributions de contrôle. Il ne sera donc pas question de mettre en place des structures nouvelles mais d'introduire des méthodes optimisées de travail et apporter un appui technique à leur application, dans le but d'obtenir de meilleurs résultats. Les méthodes et outils développés de façon participative seront pleinement appropriés par la partie nationale, ce qui facilitera la poursuite de leur mise en œuvre au-delà de la durée du projet. Ils contribueront ainsi dans le long terme à la transparence et à la redevabilité des forces de police. Le système sécurisé de gestion des recettes des amendes forfaitaires de la police routière, permettrait de rassurer les citoyens sur la destination donnée aux recettes des amendes et pourrait être étendu aux autres corps de sécurité (gendarmerie, douane) et inspirer les autres administrations civiles.

Le projet fera le plaidoyer nécessaire pour que les ressources nationales nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôles internes et externes soient mises à leur disposition pendant et après la phase de mise en œuvre du projet.

Un Plan de mobilisation des partenaires et ressources élaboré par le PNUD pour mobiliser des ressources d'autres partenaires en vue de renforcer les actions liées à la lutte contre la corruption au sein des services de police. Les partenaires de la réforme du secteur de la sécurité (notamment France, USA et Union Européenne) seront étroitement associés à la mise en œuvre du projet et seront invités à participer aux comités de pilotage et aux activités de terrain. Ils seront encouragés à participer et si possible combler des gaps en tout ce qui concerne les problématiques de contrôle, de régulation de la sécurité routière, de redevabilité et de lutte contre la corruption.

IV. Budget du projet

Annexe D : deux tableaux du budget (document Excel séparé).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 st December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO :

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
Résultat 1 : La redevabilité et la transparence des services de police sont améliorées à travers le renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe		Indicateur 1 a : Niveau de confiance de la population dans les services de police Base de données : NA. Enquête de perception en cours. Cible : Amélioration de la confiance de +15 % Données désagrégées par sexe et tranches d'âge	Enquête de perception au cours du premier et dernier trimestre de mise en œuvre du projet	1 au début du dernier trimestre
		Indicateur 1 b : Evolution du nombre de cas de mauvaises pratiques de la part des FDS signalées par les populations Base de données : 2018 : NA, la ligne de base sera élaborée en début de projet Cible : baisse de 30 %	Rapport annuel de synthèse des plaintes et réponses apportées Données du mécanisme de monitoring	Annuel
		Indicateur 1c : niveau de transparence et redevabilité perçu par les populations Base de données : NA. Enquête de perception en cours. Cible : Amélioration de la confiance de 15 % Données désagrégées par sexe et tranches d'âge	Rapport des rencontres et de suivi des recommandations Focus group avec des groupes échantillons	Fin de chaque année
	Produit 1.1 Le cadre légal révisé et la formation des membres des inspections pour réaliser des missions de contrôle efficaces sur l'application des lois et le comportement des agents	Indicateur 1.1.1 : Nombre de mission de contrôle et de spot-check sur la police routière Base de données : 02 missions de contrôle en province – 0 spot-check sur la police routière Cible : 4 missions de contrôle en province (+2) et 24 spot-check sur la police routière (12 financées par le projet et 12 sur les fonds de l'IGSS)	Rapports de mission l'inspection	1 par semestre

	Liste des activités qui appartiennent au produit : - Renforcement du cadre légal des services d'inspections internes des forces de défense et de sécurité, - Révision des outils d'inspection (techniques, méthodologies, formulaires, etc.), - Formation des acteurs des services d'inspection, - Achat de matériels et d'équipements (bureautiques) - Appui au déploiement de deux missions d'inspection sur le terrain pour contrôler/évaluer niveau de l'application des nouvelles législations et le niveau de professionnalisme des agents.	Indicateur 1.1.2 : Nombre d'acteurs formés et qui maîtrisent les outils de contrôle Base de données : NA sera élaborée en début de projet Cible : 90 % des agents des services d'inspection sont formés et 90% d'entre eux maîtrisent les outils de contrôle 30 Inspecteurs dont 4 femmes	Rapports de formation et des tests menés en fin de formation Focus groups/ tests	1 par semestre Fin d'année
		Indicateur 1.1.3 : nombre de préfectures touchées par le contrôle Base de données : 15 Cible : 17 (6)	Rapports de contrôle Mission de suivi du projet	Fin d'année
	Produit 1.2 Un mécanisme de recueil de plainte et avis des populations est mis en place par l'Inspection générale des services de sécurité Liste des activités qui appartiennent au produit : - Etude et compilation des dispositions relatives aux plaintes des citoyens contre les abus des FDS ; proposition de mécanisme simple de recueil des avis et plaintes des citoyens. - Mise en œuvre de mécanismes de recueil des avis et plaintes des citoyens par les services d'inspection.	Indicateur 1.2.1 : existence d'un système de remontée de données et de monitoring Base de données : 00 Cible : 1 Bénéficiaires : populations (ouvert au public)	1^{er} semestre de mise en œuvre du projet	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de plaintes/rapports traités par l'IGSS / par les ONG par le biais du mécanisme de remontée des données Base de données : ND Cible : 80 % des dossiers déposés	Rapport du mécanisme	6 mois après la mise du dispositif 3 mois avant la fin du projet
		Indicateur 1.2.3 : Nombre d'ONG formées sur le mécanisme de remontée de données et l'utilisant Base de données : 0 Cible : au moins 10 ONG formées à l'utilisation du mécanisme et 8 l'utilisant Bénéficiaires : populations (ouvert au public)	Rapport du mécanisme	3 mois avant la fin du projet
	Produit 1.3 Les missions de contrôle parlementaire sont réalisées sur	Indicateur 1.3.1 : Nombre de missions de contrôle parlementaire	Rapports de mission Preuves de diffusion des rapports	

	l'application de la loi sur le maintien de l'ordre public et l'utilisation des ressources budgétaires	Base de données : 02 Cible : 4 (+2) Bénéficiaires : 30 Inspecteurs dont 4 femmes		
	Liste des activités qui appartiennent au produit : - Formation des députés sur le Guide de contrôle parlementaire des FDS. - Mission parlementaire d'évaluation de la connaissance et de l'application des dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre public par les services de sécurité et les autorités régionales. - Mission parlementaire d'évaluation de l'utilisation des ressources budgétaires destinées à la réforme du secteur de la sécurité.	Indicateur 1.3.2 : Nombre de députés formés sur le guide de contrôle parlementaire des FDS Base de données : 0 Cible : 25		
Résultat 2 : Les capacités techniques et matérielles des services de sécurité sont renforcées en vue d'améliorer l'offre de service et l'image de la police l'image		Indicateur 2 a : Évolution de la perception de l'offre de service de la police par la population Base de données : NA (enquête de perception en cours) Cible : Amélioration de + 10 % Données désagrégées par sexe et tranche d'âge Données spécifiques sur la police routière	Mener une étude au dernier trimestre et / ou conduire des focus group	5 ^e trimestre
		Indicateur 2 b : Évolution de la perception de l'image de la police par la population Base de données : NA (enquête de perception en cours) Cible : Amélioration de + 10 % Données désagrégées par sexe et tranche d'âge Données spécifiques sur la police routière	Mener une étude au dernier trimestre et / ou conduire des focus group	5 ^e trimestre
	Produit 2.1 Les capacités des cadres du Ministère de la Sécurité sont renforcées pour la mise en œuvre	Indicateur 2.1.1 : Disponibilité du plan de vulgarisation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'insécurité Base de données : XX	Document du plan de vulgarisation de mise en œuvre de la stratégie disponible	3 ^e trimestre

efficace de la politique et stratégie de lutte contre l'insécurité. Liste des activités qui appartiennent au produit : - Appuyer le département dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'insécurité (en cours d'élaboration). - Former des cadres sur la prévention des conflits et gestion des crises et l'utilisation des plans de communication dans la conduite des opérations de police. - Améliorer l'appropriation des textes clés de la réforme entre autres la vulgarisation du Code de déontologie de la police. - Gestion locale des problèmes de sécurité : Etude sur les modalités techniques de l'intégration systématique des plans locaux de sécurité (PLS) dans les plans de développement locaux (PDL). - Etude spécifique sur la zone spéciale dite de « l'Axe » à Conakry pour une meilleure compréhension des dynamiques de violences et d'excitation, et pistes de réponses. Produit 2.2 L'amélioration des prestations et du comportement des agents de terrain de la police de circulation routière contribue à la restauration de la confiance avec le public. Liste des activités qui appartiennent au produit : - Appui à la formation de cinq cents agents de la routière. - Appui au déploiement des formateurs de la routière dans les régions administratives.	Cible : 1	Indicateur 2.1.2 : Nombre de séances de sensibilisation et vulgarisation des policiers sur les textes clés de la réforme	5 ^e trimestre	Rapport de mission de sensibilisation
		Base de données : 0		
		Cible : 5		
		Bénéficiaires : Responsables centraux et régionaux (200), l'ensemble des agents de police (12 000) et les populations du pays		
		Indicateur 2.1.3 : disponibilité des études sur l'intégration des PLS dans les PDL et les phénomènes de violences dans les quartiers difficiles de Conakry sont disponibles	Fin premier semestre	Rapport des études mis à disposition
		Base de données : NA Cible : 02 Etudes		
		Indicateur 2.1.3 : Nombre d'ateliers de réflexion sur l'intégration des PLS dans les PDL et l'étude la dimension urbaine de la sécurité. (Présentations des études et réflexions stratégiques)	3 ^e trimestre	Rapports des ateliers
		Base de données : 0 Cible : 6		
		Indicateur 2.2.1	5 ^e trimestre	Enquête de perception
		Perception de la qualité de la prestation technique des agents de la routière		Focus groups avec des populations des zones touchées
		Base de données : NA Cible : Amélioration de 20%		
		Indicateur 2.2.2 : Nombre d'agent de la police routière formés	3 ^e trimestre	Rapport d'activités/ de formation des agents de la police
		Base de données : 25 formateurs formés en 2018 Cible : 500 agents de terrain formés (données désagrégées)		

	- Appui à l'élaboration et mise en œuvre de plans de communication sur la prévention routière, - Achat de matériel et équipements de prévention routière.	Bénéficiaires secondaires : Usagers de la route à Conakry (1,66 millions d'habitants)		
	Produit 2.3 Les capacités des Cellules Genre dans les zones minières et en Moyenne guinée sont renforcées pour lutter contre les VBG Liste des activités qui appartiennent au produit: - Appui technique et matériel à la cellule Genre de l'OPROGEM de Labé pour un meilleur suivi des cas de VBG.	Indicateur 2.3.1 : Nombre de plaintes faisant l'objet d'un suivi et d'un rapport Base de données : inconnu à déterminer en début de projet Cible : 100% Bénéficiaires secondaires : populations de Guinée Moyenne, notamment les femmes et les jeunes (1,72 millions d'habitants)	Rapport de mise en place Rapport de formation Mener une mission de prise de contact en début de projet auprès des cellules VBG	4 e et 5 e trimestre 1^{er} trimestre
		Indicateur 2.3.2 : diminution du nombre de cas de retrait de plaintes en VBG Base de données : NA (à préciser) Cible : réduction de 30 %	Rapport de la cellule genre de Labé	Fin d'année 2019

Annex C : Liste à vérifier pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?		X	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?		X	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	X		
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combien de temps sera nécessaire pour les effectuer.	N/A		